



Le NRP de gré ou de force !!!

Le confinement a été propice pour museler les libertés syndicales.

Le déconfinement est l'occasion, sous prétexte de mesures sanitaires, de renforcer la répression tout en installant un climat hystérique de peur afin de prolonger et d'amplifier les mesures liberticides prises par ordonnances.

Pour le gouvernement et le DG l'occasion est trop belle pour imposer le Nouveau Réseau de Proximité.

Ordre est donné aux directions locales d'avancer au pas de charge afin d'imposer le calendrier d'origine pour que le réseau soit brisé dès 2021.

A l'instar de ses collègues du national, le DDFIP par intérim de la Corrèze, le doigt sur la couture du pantalon, tente en vain de convaincre le Président du conseil départemental et les EPCI de signer une charte ou une convention qui autoriseraient le massacre de notre réseau de la DDDFIP en Corrèze, mais l'adhésion des élus corréziens au NRP est visiblement difficile à arracher.

La promesse, dans le cadre de la démétropolisation, de la création de services qui n'accueilleraient pas de public, donnée en cadeau aux élus qui accepteraient de trahir le service public, n'a visiblement pas plus de succès.

Agents, élus et citoyens, chacun a compris que le NRP, sous couvert d'économie budgétaire, n'est que le prétexte à une concentration du réseau dans un nombre resserré de SIP, SIE, et SPF. Quant aux SGC qui se créent sur les ruines des trésoreries de proximité, ils séparent la gestion du conseil ce qui est une aberration qui porte en germe la mort du comptable public.

Pour étouffer la contestation des agents contraints à la mobilité forcée, la DG fait le forcing pour l'extension du télétravail qui apparaît comme un élément important pour parvenir à briser la DGFIP, puisqu'il conduit à l'isolement des collègues et muselle ainsi toute velléité de résistance.

Nous défendons et défendrons toujours le droit individuel des agents à télétravailler, mais n'accepterons jamais que certains y soient poussés uniquement par la dégradation de leurs conditions de travail (fermeture de poste, éloignement des missions, réorganisation des services...)

Nous avons appris ce mois-ci l'embauche de 3 contractuels et d'un PACTE, deux d'entre eux sur des postes gelés au mouvement du 1^{er} septembre. Des agents statutaires ne peuvent obtenir le poste qu'ils souhaitent, et se retrouvent bloqués pas des contractuels affectés d'office sur le poste pour 3 ans.

Nul doute que la direction s'appuiera sur ces divisions pour finir de casser le réseau et les statuts...

Pour toutes ces raisons en septembre 2020, comme en février 2019, une seule revendication non discutable, non amendable :

RETRAIT DU NRP !